

Appel à Manifestation d'Intérêt - 2026/01/Régional

Déploiement du Programme PSE de CAFI

(RDC, RoC et CAR)

Session d'information - 15 janvier 2026



AGENDA

- **10h00 – 10h05 (5 min)** : Mot de bienvenue, présentation de l'agenda et des règles concernant la prise de parole
- **10h05 – 11h15 (1h10)** : Présentation
 1. Programme régional PSE (30 min)
 2. Programmation basée sur la performance (10 min)
 3. Modalités du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (20 min)
 4. Accréditation (10 min)
- **11h15 – 11h55 (40 min)** : Questions & réponses
- **11h55 – 12h00 (5 min)** : Mot de clôture

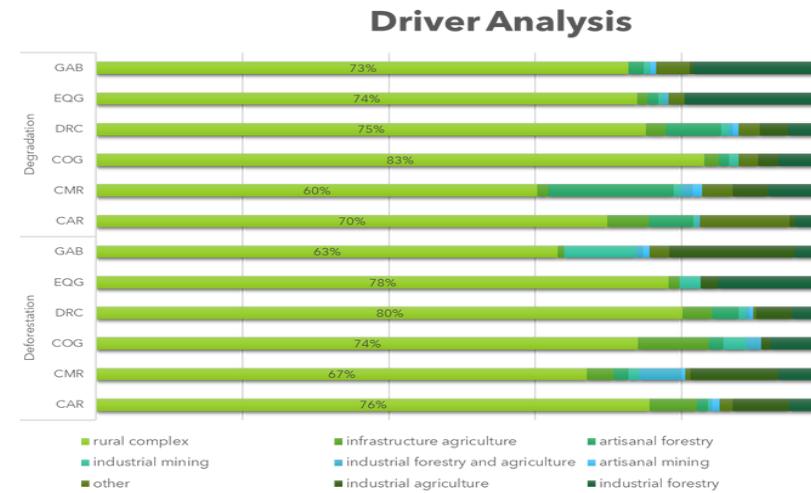


Housekeeping

- **Microphones** : Tous les micros sont désactivés pour éviter les interruptions.
- **Questions** : Merci de poser vos questions via l'onglet Q&A.
- **Réponses** : Les questions seront traitées à l'écrit pendant la session et à l'oral lors de la dernière partie dédiée aux questions/réponses.
- **Enregistrement** : Le webinaire sera enregistré et la vidéo sera publiée sur le site de CAFI après la session.
- **Support technique** : En cas de problème de connexion, utilisez le chat ou contactez : nadia.dagestad@undp.org.
- **Durée** : La session durera 2 heures (10h00 – 12h00 GMT+1).

1. Programme régional PSE





Des millions d'utilisateurs des terres doivent être soutenus pour produire de manière durable (denrées alimentaires, charbon de bois et bois d'œuvre) tout en préservant les forêts existantes

MAIS les financements destinés au climat et à la biodiversité ne sont pas à la hauteur et ne sont pas déployés efficacement

Nous avons **besoin de nouvelles façons de faire :**

- ✓ **Basées sur la performance**
- ✓ **Directes** (finançant le + directement possible les communautés locales)
- ✓ **Simple et efficientes**
- ✓ **Transparentes**
- ✓ **Ouvrant des opportunités** (chaînes d'approvisionnement, cofinancement national, etc.)

→ **PSE**

Les PSE sont :

- Des **contrats volontaires** par lesquels
- Un **fournisseur** (individu, communauté) est
- Payé pour un '**Service Environnemental**'
*(= une bonne utilisation des terres: agroforesterie, reboisement, conservation etc.
qui sécurise de multiples 'Services écosystémiques': carbone, sols, eau etc.)*
- **SI et seulement SI le fournisseur met en œuvre les pratiques agréées**

1. Agroforesterie <i>(différents systèmes)</i>	4. Régénération forestière <i>(en savane ou forêt dégradée)</i>
2. Reboisement	5. Gestion durable des forêts
3. Agriculture 'Libre de déforestation'	6. Conservation des forêts

CADRE PSE RÉGIONAL STANDARDISÉ



Catégories d'Activités PSE	1. Agroforesterie 2. Reboisement 3. Agriculture libre de déforestation 4. Régénération forestière (en savane et forêt) 5. Gestion durable des forêts 6. Conservation des forêts	
Modalités	<input type="checkbox"/> PSE Individuels <input type="checkbox"/> PSE Collectifs	
Prérequis standardisés	<input type="checkbox"/> Identification claire du candidat <input type="checkbox"/> Consentement Libre Informé et Préalable <input type="checkbox"/> Droits d'usage fonciers reconnus <input type="checkbox"/> Zone éligible (y-compris plans AT participatifs) & respect des sauvegardes	
Fournisseurs de Services Environnementaux	<input type="checkbox"/> Ménages <input type="checkbox"/> Fermiers <input type="checkbox"/> ONG	<input type="checkbox"/> Communautés organisées

CADRE PSE RÉGIONAL STANDARDISÉ



Différences entre Démarche PSE et Activités ‘BaU’ UTCATF

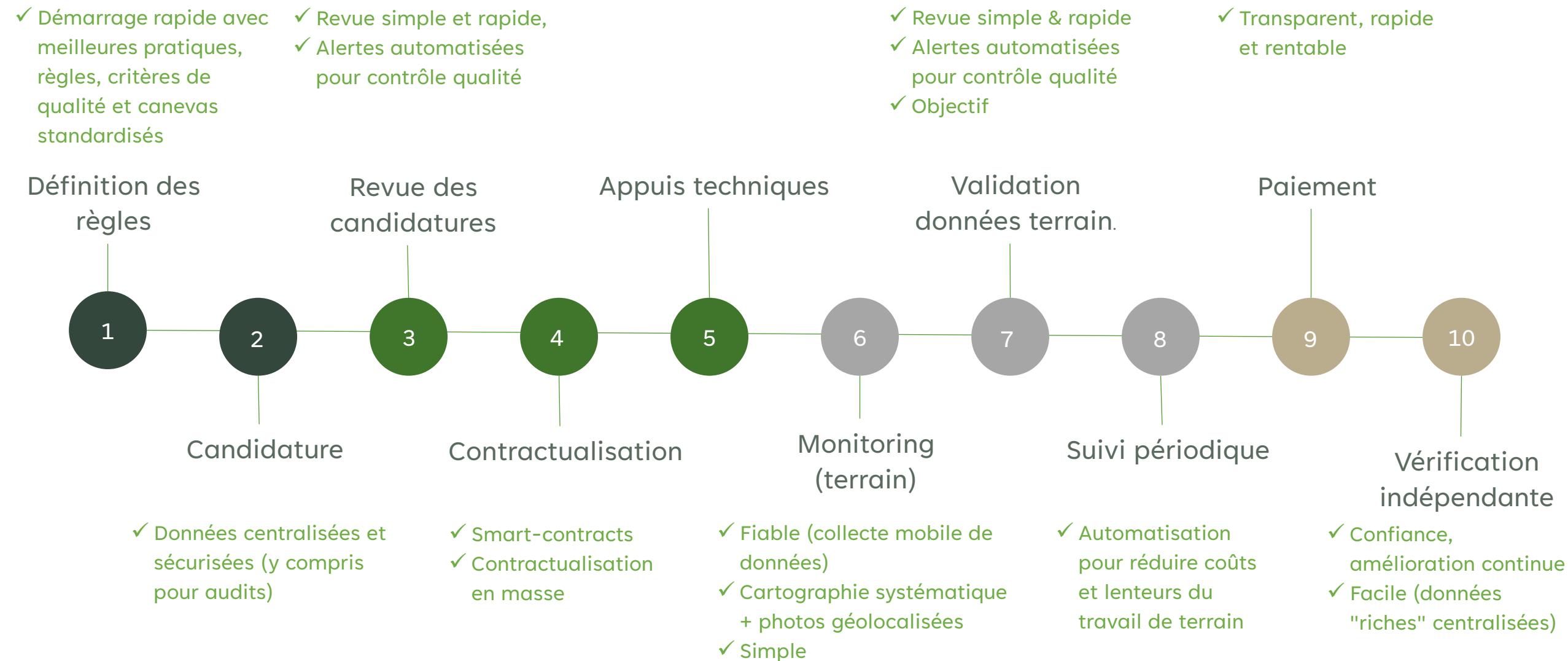
1. Prérequis PSE	Alignment sur standards (méthodo, canevas): ID, CLIP, foncier, sauvegardes/zonage
2. Contrats	Critères de qualité et conditionnalités de paiements explicites
3. Monitoring / Rapportage	Exigences strictes: <ul style="list-style-type: none">Données SIG et photos géoréférencéesRespect des formats de donnéesRespect des indicateurs CAFI
4. Vérification Indépendante	Au moins une fois par projet
5. Paiements	Conditionnés à la performance, transférés via un partenaire financier géré par CAFI

PSE: UN INSTRUMENT POUR LES COMMUNAUTÉS

- Simple et Transparent
 - Capacité de mise à l'échelle
 - Systématisation des meilleures pratiques
 - Adapté à la région et prenant en compte les expériences passées (PIREDD, etc.)
 - Prise en compte des diverses leçons apprises (lenteur des processus, problème de qualité, etc)
- Mise en charge des acteurs locaux ('empower')
(ONG nationales, organisations communautaires, CLPA)
- Complexité gérée par l'outil de gestion des PSE,
pour simplifier la gestion de l'info/processus PSE pour les utilisateurs



OPTIMISATION DU CYCLE DE MISE EN ŒUVRE



OUTIL DE GESTION DES PSE

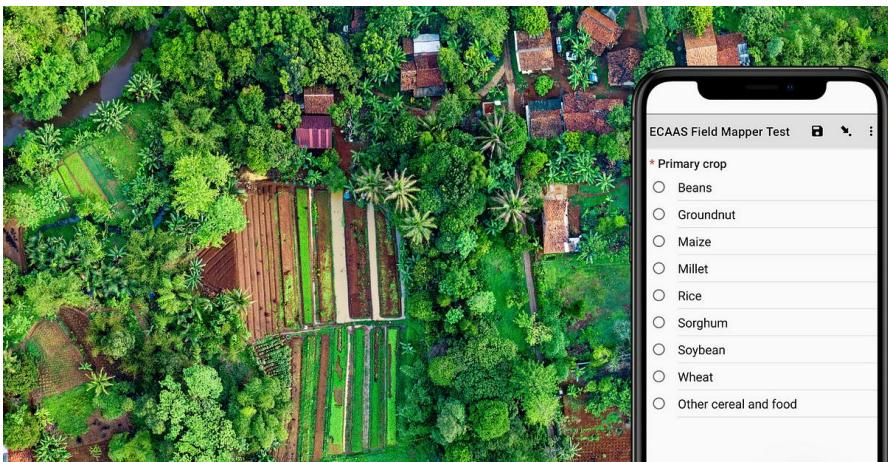


- ✓ Statistiques couvert forestier
- ✓ Suivi à distance
- ✓ Alertes de déforestation en temps quasi-réel

Plateforme de télédétection Suivi / Vérification

- ✓ Suivi et évaluations internes
- ✓ Données spatiales
- ✓ Photos géoréférencées

Collecte mobile des données (spatiales & non-spatiales)



- ✓ Stockage sécurisé
- ✓ Accès basé sur rôle
- ✓ Protection des données

Base de données en ligne



- ✓ Sécurisés
- ✓ Traçables
- ✓ Rapides

Paiements numériques (cash mobile, coupons numériques)



- ✓ Gestion des données
- ✓ Tableau de bord
- ✓ Analyses et rapport
- ✓ Communication

Plateforme web de gestion

A screenshot of a web-based management platform. The header says 'Bienvenue, M. le chargé de projet!'. The sidebar on the left includes links for 'Accueil', 'Administration', 'Admission', 'Suivi', 'Rapports', and 'Carte de PSE'. The main area shows a 'Mes tâches' section with a list of tasks under 'Admission (1)'. It includes columns for 'Type de tâche', 'Bénéficiaire', 'Date', and 'Type d'activité'. There are also buttons for 'Candidatures', 'Chadreck Chadreck', '24 janv. 2025', 'Reboulement', and 'Détails'.

2. Programmation basée sur la performance



Politiques et directives existantes pour tous les projets CAFI

1. Politique de budgetisation(EB.2023.22)

- Les coûts indirects $\leq 7\%$
- Projet $\geq 10M\$$: PMC $\leq 18\%$ / Projet $< 10 M\$$: PMC $\leq 20\%$

2. Politique sur le co-financements (EB.2022.34)

3. Politique de Suivi Evaluation et lignes directrices (cf._Decision EB.2023.31);

- Indicateurs standards de l'AFOLU et lignes directrices de rapport spatial
- Politique adoptée pour accroître la transparence et améliorer la surveillance et le reporting des données



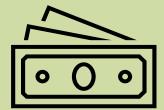
Programmation basée sur la performance



1 Ratio budgétaire entre les investissements de soutien et les investissements sur le terrain à AFOLU



2 Coûts attendus des activités de l'AFOLU et des activités d'habilitation associées pour répondre aux prérequis du PES



3 Paiement maximal de 1re (%) et de décaissement basé sur la vérification



4 Impact de la vérification indépendante des résultats du projet



1 Ratio budgétaire entre les investissements d'habilitation et les investissements sur le terrain dans les projets AFOLU

Les investissements sur le terrain $\approx 30\%$ (novembre 2024)

Les budgets des projets CAFI soutient principalement les activités habilitantes.
Cette situation doit changer!!!

La politique fixe un objectif ambitieux, mais «aspirationnel » non obligatoire:

70 % des budgets pour le soutien direct aux agriculteurs et aux communautés :
espèces, bons, intrants et matériaux agricoles (non exhaustifs).



1 Ratio budgétaire entre les investissements de soutien et sur le terrain dans les projets AFOLU

Exemple numérique hypothétique :

- Budget total : 20 millions USD
- Coûts indirects (maximum 7 %) : 1,4 million USD
- Coûts directs : 18,6 millions USD
- PMC (maximum 18 % des coûts directs) : 3,348 millions USD
- Coûts directs – PMC : 15,252 millions USD
- Soutien direct aux agriculteurs et aux communautés (minimum 70 %) : 10,676 millions
- Le soutien direct aux agriculteurs et aux communautés est au minimum 53 % du budget total du projet



2 coûts attendus des activités de l'AFOLU et des activités d'habilitation associées pour répondre aux prérequis du PES

Par le passé, les projets ne fournissaient pas d'estimations comparables des coûts d'obtention des résultats.

1. Collectez et présentez des données sur :

- Coûts fixes : terrain, infrastructures, équipement, personnel, etc.
- Coûts variables : semences, engrais, main-d'œuvre, services publics, etc.

2. Calculer le coût / ha pour chaque activité pour chacune des 6 activités PES d'un projet (coût total ÷ hectares totaux d'hectares).

3. Normaliser les données pour permettre des comparaisons équitables, des coûts annualisés obligatoires et des rendements environnementaux



2. Politique sur les coûts attendus des activités de l'AFOLU et des activités habilitantes associées afin de répondre aux prérequis pour les PES

Les coûts peuvent être justifiés sur la base des caractéristiques suivantes :

- Emplacement géographique, éloignement,
- Type de culture ou d'élevage et climat
- Échelle des opérations (petites exploitations, exploitations moyennes ou à grande échelle).
- Le type d'agriculture (biologique, conventionnel, mécanisé, etc.).



3. Décaissement maximal initial (%) et des décaissements basés sur la vérification

Le premier décaissement $\leq 40\%$ du budget total du projet

$\geq 60\%$ des décaissements dépendent d'une vérification indépendante



4. Impact de la vérification indépendante des résultats du projet

1. Faible performance : moins de 30 % des résultats vérifiés

- Le projet sera arrêté.

2. Performance moyenne : 30 à 50 % des résultats vérifiés

- Le projet se poursuit, mais ses objectifs sont révisés à la baisse
- La deuxième tranche équivalera aux fonds nécessaires pour mettre en œuvre les nouveaux objectifs révisés.

3. Performance forte : 50 à 90 % des résultats vérifiés

- Le projet se poursuit avec les objectifs tels qu'initialement définis
- L'IO doit s'engager à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

4. Excellente performance : plus de 90 % des résultats vérifiés

- Deuxième tranche transférée sans conditions
- Le projet est priorisé pour une extension

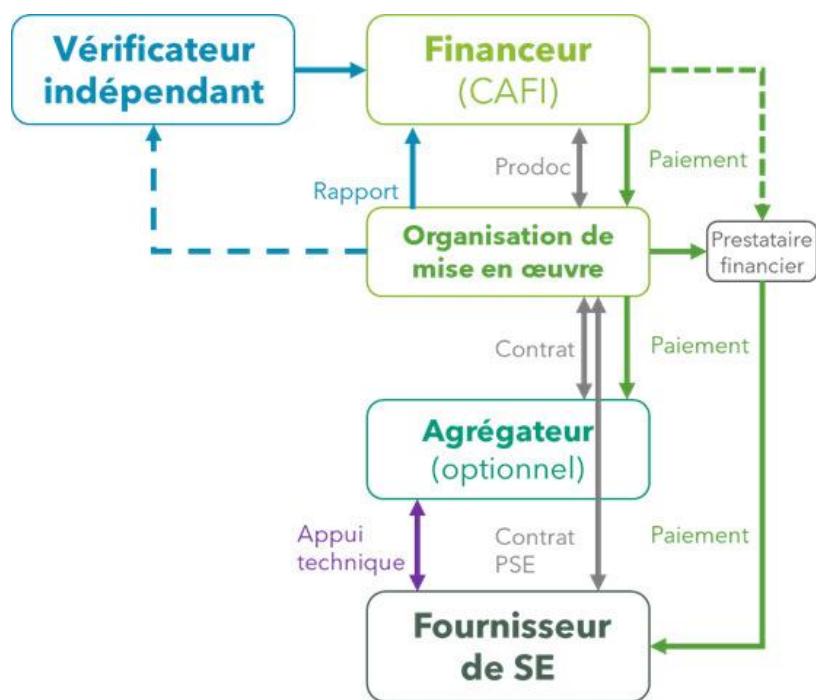
3. Modalités du présent Appel à Manifestation d'Intérêt



Contexte

Programme PSE régional de CAFI

- Méthodes et outils
- Modalités de mise en œuvre



Feuilles de route nationales pour le déploiement des PSE

- Projets de démonstration / pilotes en RDC et Rep.Congo (COP-30)
- Déploiement et mise à l'échelle (→ Présent AMI)
- Mobilisation des ressources & institutionnalisation

Objectifs

- Sélectionner la ou les organisations de mise en œuvre capables d'assurer la mise en œuvre effective de projets dans le cadre du déploiement du **Programme de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) de CAFI** en RDC, RCA et République du Congo
- Développer un pipeline de projets visant à renforcer la résilience des communautés rurales tout en réduisant la déforestation et se basant sur **la méthode et les outils** du Programme régional PSE
- Identifier des partenaires capables d'engager:
 - un déploiement ambitieux des PSE
 - un nouveau mécanisme de financement basé sur **la performance / vérification indépendante**
- Mesurer et optimiser l'impact des PSE (et de différentes combinaisons de PSE de « production » et de « conservation ») en termes de résultats socio-économiques et environnementaux

Orientations

- Enveloppe totale disponible : **100 M USD** -> Pas de montant minimum ni maximum par projet proposé
- Pays concernés : **RDC, RCA et République du Congo** -> Un projet proposé peut couvrir un seul pays, deux ou les trois
- Durée de mise en œuvre des projets : **5 ans**
- Ciblage des zones d'intervention (prérequis PSE & marchés)
- Engagement des communautés locales (ex: CLD et CFCL en RDC)
- Durabilité économique (implication du secteur privé / intégration dans les chaînes de valeur)
- Paiements basés sur la performance → (i) financement initial (pour lancer le système de performance) et (ii) éventuels refinancements successifs (basés sur la vérification indépendante des résultats)

Critères

1. Critères d'éligibilité des soumissionnaires

- Organisations des Nations Unies, Banque Mondiale & Organisations non Nations Unies dites "NONU" (= agences de coopération internationales, ONG internationales et ONG nationales)
- Les NONU devront être accréditées* pour accéder aux financements de CAFI (nb: plus d'information en partie 4 de cette présentation). Toutes les NONU (remplissant certains critères, cf. Annexe 3 des TdR de l'AMI) sont invitées à soumettre leur intérêt (accréditées ou non)

2. Critères d'évaluation des manifestations d'intérêt

- 7 critères (et sous-critères, dont certains sont éliminatoires)
- Critères standards pour tous les projets PSE (mais pondération ajustée en fonction du contexte)

Critères d'éligibilité

Les NONU
doivent
remplir et
soumettre le
questionnaire
de l'Annexe 3 :

ANNEXE 3 : Questionnaire à remplir par toutes les organisations de mise en œuvre NONUs, Cheffe de file

Cette annexe vise à clarifier le processus d'accréditation pour les organisations de mise en oeuvre non-ONU (NONUs) afin d'accéder directement aux Fonds CAFI.

Si l'accréditation n'est pas nécessaire pour qu'une NONU soumette une manifestation d'intérêt, elle est obligatoire pour accéder aux Fonds CAFI.

En conséquence, les informations ci-dessous doivent être renseignées :

Critères d'éligibilité d'accès aux financements de CAFI pour les NONUs	OUI	NON
1. L'organisation de mise en œuvre dispose-t-elle d'un document d'enregistrement légal actuel et valide en RDC, RoC ou RCA (selon le pays d'intervention), ou des preuves qui démontrent qu'un tel enregistrement est possible (voir les conseils ici) ?		
2. L'organisation de mise en œuvre a-t-elle déjà été accrédité pour l'accès aux financements CAFI pour l'exécution de projets dans les autres pays de la sous-région ?		
3. L'organisation de mise en œuvre a-t-elle déjà fait l'objet d'une micro-évaluation HACT (approche harmonisée des transferts monétaires) ?		
4. L'organisation de mise en œuvre est-elle accréditée pour, au minimum, l'un des fonds suivants : Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds d'adaptation, Fonds mondial, ou dispose d'une preuve des évaluations des piliers de l'UE et des autres évaluations des donateurs de la Commission européenne ?		
5. L'organisation de mise en œuvre dispose-t-elle d'une ou plusieurs politique(s) interne(s) de gestion des sauvegardes environnementales et sociales ?		

Les NONU doivent fournir les pièces justificatives listées en Annexe 3 :

Critères d'éligibilité

En complément de ce questionnaire, il est demandé de fournir les pièces justificatives suivantes :

Pour toutes les NONUs, accréditées ou non accréditées auprès de CAFI :

- OBLIGATOIRE : un document d'enregistrement légal actuel et valide en RDC, RoC ou RCA (selon le pays d'intervention), ou des preuves qui démontrent qu'un tel enregistrement est possible (voir les conseils [ici](#)), ainsi que son statut légal dans son pays d'origine ;
- RECOMMANDÉ : une référence de l'ONU ou d'un donateur attestant d'une gestion satisfaisante du programme financer au cours des trois dernières années.

Pour les NONUs non accréditées auprès de CAFI :

- OBLIGATOIRE : une évaluation de la capacité de l'organisation de mise en œuvre à prévenir, traiter et répondre à l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels (SEAH), conformément au Protocole des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant des partenaires d'exécution, en utilisant le formulaire fourni par CAFI.
Pour plus de détails, veuillez consulter l'étape 2.5 via le lien.

- OBLIGATOIRE : les audits financiers ou états financiers des 3 dernières années

Pour les NONUs non accréditées auprès de CAFI et ayant répondu oui à la question 3 :

- OBLIGATOIRE : la copie de la dernière micro-évaluation HACT réalisée.

Pour les NONUs non accréditées auprès de CAFI et ayant répondu oui à la question 5 :

- OBLIGATOIRE : les documents de politique(s) interne(s) de gestion des sauvegardes environnementales et sociales (ou hyperlien vers les documents).

En détail : critères d'évaluation (1/4)

Critères d'évaluation	O/N	Note
<p>1. Zone d'intervention proposée</p> <ul style="list-style-type: none">• Risques de déforestation ("hotspots") ;• Services écosystémiques (stocks de carbone, biodiversité et intégrité des forêts, bassins versants) ;• Potentiel de développement économique et lutte contre la pauvreté ;• Existence de plans d'aménagement du territoire et de zonage (au niveau national, provincial ou local) et existence de communautés légalement structurées. <p>Pour les PSE de plantation, la proximité des marchés d'écoulement des produits des plantations est aussi un critère, en considérant les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Distance d'une grande ville ou autre point d'écoulement de la production (ex : port) ;• Coûts de transport des productions compétitifs (sur base du coût moyen du transport par tonne-kilomètre selon les données de l'UNCTAD et de la Banque Mondiale) ;• Proximité d'infrastructures et d'acteurs pour l'écoulement des productions en aval des chaînes de valeur (stockage, transformation, transport, commercialisation, etc.). <p>https://unctadstat.unctad.org/EN/TransportCost.html</p>		10



En détail : critères d'évaluation (2/4)

Critères d'évaluation	O/N	Note
2. Stratégie d'intervention proposée		20
2.1. Modalités de mise en œuvre envisagées	O/N	5
2.2. Structuration préliminaire du projet		5
2.3. Structuration préliminaire du budget	O/N	5
2.4. Calendrier opérationnel estimatif		5
3. Capacité à assumer le risque de performance		15
3.1. Ratio de financement ex ante versus financement ex post basé sur la performance		5
3.2. Moyens et procédures pour gérer les risques de sous performance		5
3.3. Stratégie de pérennisation des financements PSE		5
4. Capacité de structuration efficiente des PSE		15
4.1. Ratio budgétaire entre les investissements habilitants et les investissements sur le terrain ➤ Un ratio budgétaire aspirationnel est visé entre les activités habilitantes qui ne devraient pas excéder 47% du budget total et l'appui direct aux fournisseurs de services environnementaux qui devraient représenter au moins 53% du budget total.		15
5. Capacité de gestion de l'information		10
5.1. Capacité à se conformer aux lignes directrices de CAFI pour le rapportage des données spatiales		5
5.2. Capacité à se conformer aux exigences du système de gestion de l'information PSE de CAFI		5

En détail : critères d'évaluation (3/4)

Critères d'évaluation	O/N	Note
6. Capacités opérationnelles pour un déploiement rapide		20
6.1. Capacités opérationnelles de l'organisation de mise en œuvre et des agrégateurs (le cas échéant) dans le pays et la zone du projet		10
6.2. Nombre de fournisseurs de services environnementaux (et agrégateurs, le cas échéant) ciblés / pré-identifiés		5
6.3. Disponibilité d'informations (notamment géospatiales) sur les prérequis PSE		5
7. Intégration dans les chaînes de valeur des produits forestiers ou agricoles et pérennisation des services environnementaux		10
7.1. Acteurs directement impliqués et/ou disposent de partenariats, de contrats formels ou autres formes de coopération avec les acteurs clés des chaînes de valeur des produits agricoles ou forestiers visés		5
7.2. Acteurs fournissent ou disposent d'un <u>accès au crédit ou à des financements</u> pour investir dans des équipements, intrants ou des semences de meilleure qualité		2
7.3. Acteurs ont un <u>accès stable aux marchés locaux, régionaux ou internationaux</u> <ul style="list-style-type: none"> • 7.3.1. Structures de commercialisation (coopératives, groupements de producteurs) • 7.3.2. Les routes, les moyens de transport et les infrastructures de stockage • 7.3.3. Quand pertinent, les matières premières agricoles et forestières visées offrent un potentiel de labélisation ou certification, y compris conformité avec le <u>RDUE</u>) 		3
Note globale		100

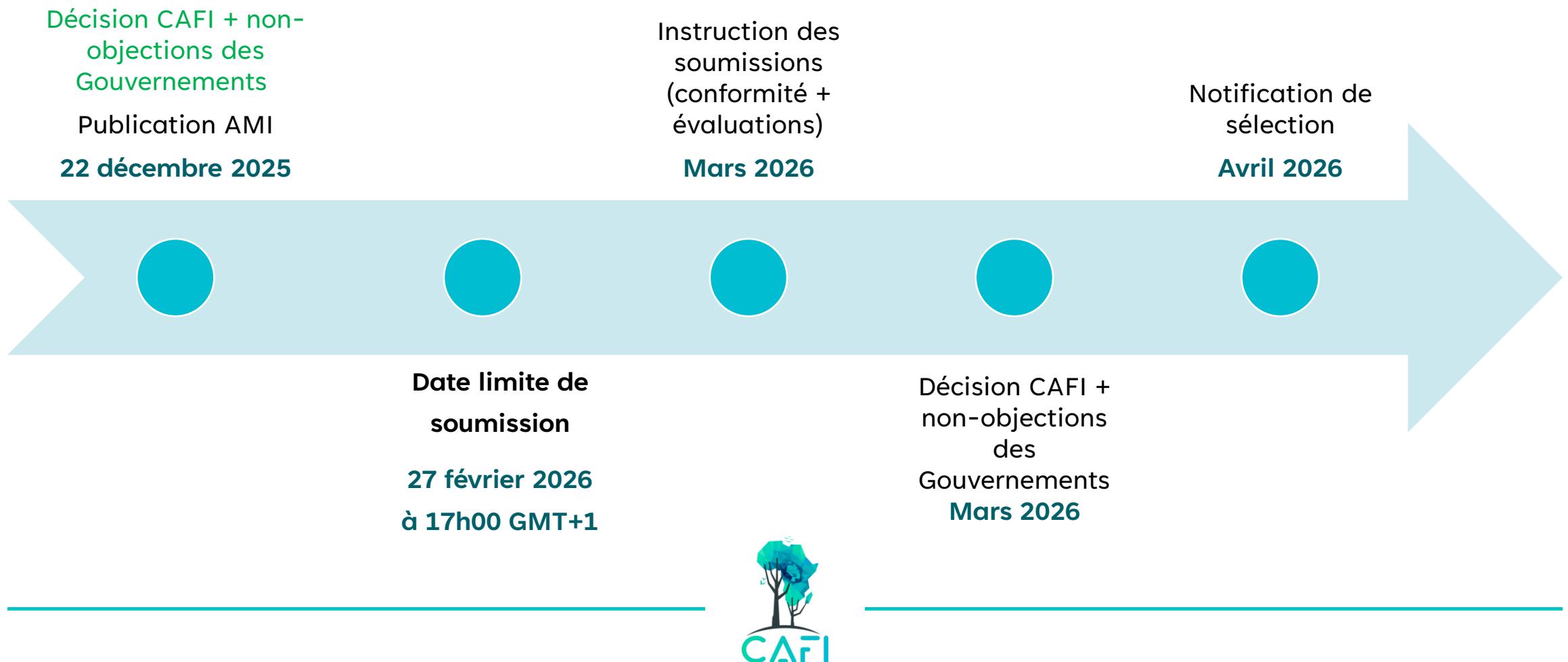
Critères d'évaluation (4/4)

Interprétation

- Un seul “non” élimine la manifestation d'intérêt
- Les notes seront interprétées comme suit :
 - Supérieur ou égal à 80 : la proposition est recommandée
 - Entre 79 et 61 : la proposition comporte un risque de sous-performance
 - Inférieur ou égal à 60 : la proposition comporte un risque élevé de sous-performance
 - Inférieur ou égale à 40 : la proposition n'est pas recommandée

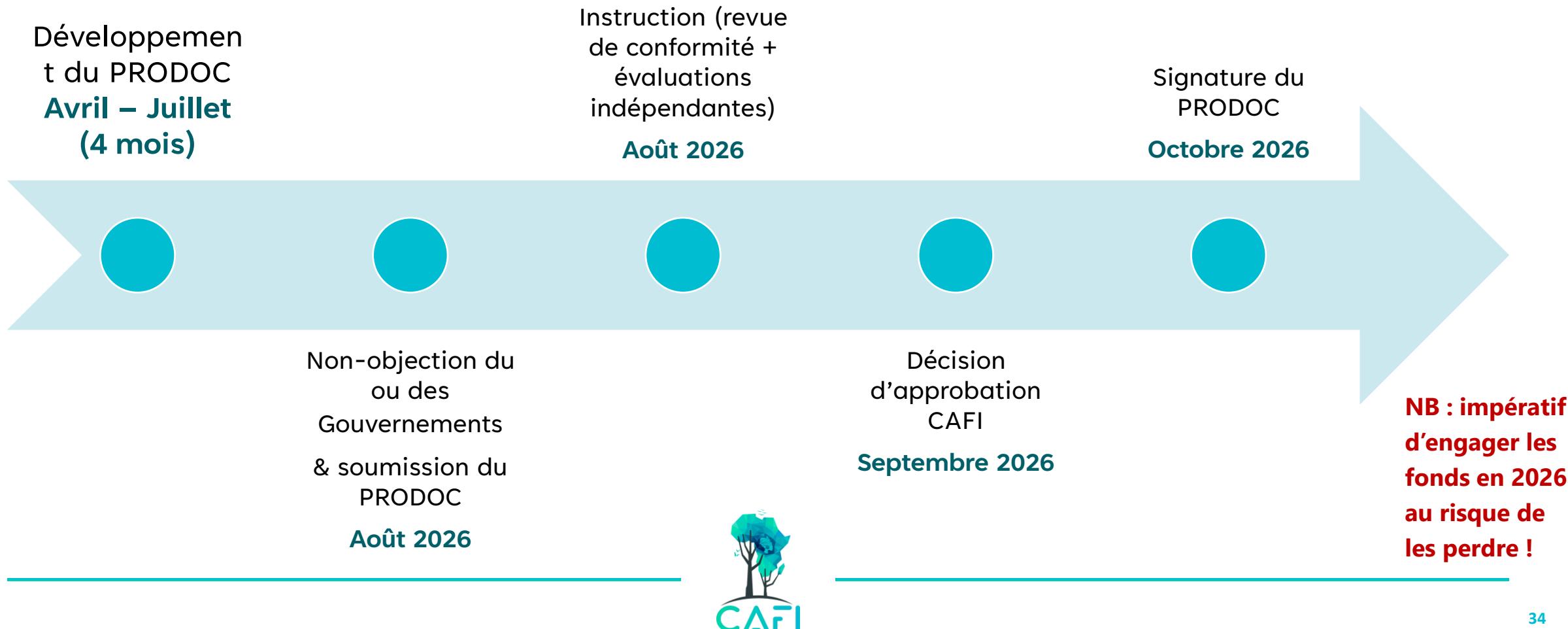
Calendrier indicatif (1/2)

Etape 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)



Calendrier indicatif (2/2)

Etape 2 : Développement des documents de projets (PRODOC)



En résumé, pour soumissionner :

Quoi ?

Pour chaque manifestation d'intérêt, l'organisation de mise en œuvre (cheffe de file dans le cas d'un consortium) devra soumettre :

- Le formulaire de manifestation d'intérêt dûment rempli, respectant le format présenté en Annexe 1 et rédigé en français (rappel : 15 pages max hors annexes)
- Pour les NONU : le questionnaire de l'Annexe 3 dûment rempli + toutes les pièces justificatives relatives qui la concerne.

Quand ?

La date limite de soumission est le **27 février 2026 à 17h00 GMT+1** au plus tard

Comment ?

Envoi de son dossier de manifestation d'intérêt par courrier électronique à l'adresse suivante :

< eoi.cafi@undp.org >



4. Accréditation



Plan

- 1. Introduction**
- 2. Accréditation des NUNOs (NGOs)**
- 3. Types d'évaluations: HACT, SEAH & SES**
- 4. Autres documents requis**
- 5. Assurance qualité (AQ)**
- 6. Décision d'accès au Fonds CAFI**

2. Introduction

- **Fonds CAFI** <https://cafi.org/>

Administré par le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaire des Nations Unies

<https://mptf.undp.org/fund/afi00>

28 organisations de mise en œuvre qualifiées.

Taux de capitalisation de 1 milliard de dollars américains

- **Cadre Juridique des Partenariats, Responsabilités et Mécanisme Pass-Through**

<https://mptf.undp.org/page/unsdg-legal-templates-guidance-pooled-funds>



2. Introduction

- Rationnel du processus d'accès
- Règles d'accréditation harmonisé avec tous les autres fonds gérés par le Programme multipartite des Nations Unies pour la prévention et la gestion des risques (UN-MPTFO).
- L'accréditation d'un organisme ne garantit pas l'obtention d'un financement pour un projet. Le processus d'accréditation et le processus de développement de projet sont deux démarches distinctes. L'accréditation vise uniquement à identifier et à qualifier les organismes susceptibles de recevoir un financement.
- Procédure Fast-track: L'accréditation d'un organisme peut être accélérée si celui-ci a déjà fait l'objet d'une évaluation HACT ou s'il est déjà accrédité par le GCF, par exemple. Pour plus de détails, veuillez consulter le Manuel des opérations CAFI disponible [ici](#).

ABOUT GCF PROJECTS & PROGRAMMES NEWS & EVENTS DATA & RESOURCES GCF BOARD

Overview NDAs Accredited Entities Observers

Search 

 ACTED (ACTED)

 Acumen Fund, Inc. (Acumen)

 Africa Finance Corporation (AFC)

 African Development Bank (AfDB)

 Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)

FILTER BY TYPE

- Direct (Regional)
- Direct (National)
- International

FILTER BY SIZE

- Large
- Medium
- Micro
- Small

FILTER BY RISK CATEGORY

- Category A
- Category B
- Category C
- Intermediation 1
- Intermediation 2
- Intermediation 3

FILTER BY FIDUCIARY STANDARD

- Basic
- Grant award

<https://www.greenclimate.fund/about/partners/ae>

2. Accréditation des NUNOs

- **Objectif :** Accéder au Fonds CAFI conformément aux exigences MPTFO/CAFI.
- **Déclencheur :** Sélection d'une NUNO sur base concurrentielle dans le cadre d'un AMI.
- **Durée estimative du processus :** varie en fonction de la réactivité de l'organisation de mise œuvre et de la disponibilité des ressources participant à l'accréditation. Environ 3-4 mois ou plus.
- **Coûts:** Prestataires de service et évaluateurs indépendants pris en charge par le Sec. CAFI.
- **Auto-évaluation de l'admissibilité à l'accréditation:** Formulaire en ligne permettant aux organisations intéressées de connaître les exigences d'accréditation et le profil des partenaires recherchés par CAFI





Home
Our Partners

Countries **Implementing Organizations** Donors Private Sector

Accreditation

As a United Nations Multi Partner Trust Fund (MPTFO), CAFI provides automatic access of UN-System Entities to CAFI resources via approval of programmes and projects:

Funding by type of implementing organization

Related Links

UN Organizations

International cooperation Agencies

International NGOS

FAQ (Frequently Asked Questions)

nkPqRDwuwHYkIAAn0k4SzJUpEw/viewform

CAFI Accreditation Self-Assessment for Non-UN Organizations

This form is designed to help interested organizations understand the profile and access criteria required to mobilise funds from the Central African Fund Initiative (CAFI). On CAFI's website, organizations can download CAFI's Manual of Operations for more detailed information.

secretariatcafi@gmail.com [Switch account](#)



* Indicates required question

Email *

Your email

What is the name of your organization? *

Your answer

What is the legal nature of your organization? *

- International NGO
- National NGO
- Research Institution
- Bilateral Cooperation Agency
- International Organization

Lien:

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSctgOaPg0Jf3IBL8wWseOAxInkPqRDwuwHYkIAAn0k4SzJUpEw/viewform>



3. Types d'évaluations: HACT, SEAH & SES

HACT(Harmonized Approach to Cash Transfer)

- Evaluation des risques financiers ainsi que le contrôle interne et l'assurance qualité des partenaires de mise en œuvre.
- Valable pendant 5 ans sauf si changement de validité par MPTFO. La validité du HACT est requise pendant toute la durée du projet.
- Plusieurs niveaux de risque (faible, modéré, significatif ou élevé) - le risque doit être faible pour passer le HACT selon les exigences de MPTFO/MOP.
- Engagement d'un prestataire de services indépendant: formulaire d'auto évaluation HACT + entretiens.
- FAST TRACK: accréditation existante auprès d'ONU si émise dans 5 ans.
- Les critères d'évaluation [sont disponibles ici](#).

SEAH(Sexual Exploitation, Abuse and Harassment)

- Evaluation de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, conformément au [protocole des Nations unies sur les allégations 'exploitation et d'abus sexuels impliquant les partenaires mise en œuvre](#).
- Valable pendant 5 ans sauf si changement de validité par MPTFO. La validité du SEAH est requise pendant toute la durée du projet.
- Plusieurs critères (8/8 répond à toutes les normes - capacité totale; 6 à 7 répond à la plupart des normes -capacité moyenne; 5 ou moins répond pas aux normes minimales faible). La NUNO doit répondre au moins à 6 critères pour passer le SEAH.
- FAST TRACK: accréditation existante auprès d'ONU si émise dans 5 ans.
- Le formulaire d'auto-évaluation [est disponible ici](#).

SES (Socio-Environmental Safeguards)

- Evaluation de politiques ou de systèmes de sauvegarde socio-environnementale (SES) des NUNOs.
- Engagement de l'Expert indépendant du Secrétariat CAFI pour accompagner les NUNOs, évaluer leurs politiques et faire des recommandations.
- FAST TRACK: accréditation existante auprès du GCF, du GEF ou du Fonds d'adaptation permet un processus accéléré ("fast track"), ne nécessitant pas d'auto-évaluation.
- Rapportage par les NUNOs au CAFI Sec. (rapport narratif, évaluation de mi-parcours).
- Des informations détaillées sur le processus d'évaluation du SES pour les NONUs [sont disponibles ici](#).

4. Autres documents requis

- **Lettre d'attestation ou de référence :** Référence de l'ONU ou référence bilatérale d'un pays donateur, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.
- **Existence légale de le NUNO :** Statut juridique dans le pays d'origine et document d'enregistrement légal actuel et valide.
- **Rapports financiers:** Toutes les NUNOS doivent présenter les deux derniers états financiers vérifiés.
- **Documents d'enregistrement dans le système MPTFO:** formulaire de profil de fournisseur, relevé d'identité bancaire et un formulaire d'auto-certification conformément à la politique du PNUD en matière de blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme.
- **SOP :** Exigence pour les projets financés d'établir une procédure opérationnelle standard (SOP) d'administration de projet, en annexe au PRODOC, expliquant comment les demandes de paiement, l'autorisation des décaissements, l'utilisation d'outils de paiement physiques ou en ligne, la gestion des contrats d'approvisionnement seront utilisés dans le cadre du projet financé.

5. Assurance qualité (AQ)

Audits annuels

- Financés par le Fonds CAFI.
- Commandés pour couvrir les opérations de l'année précédente du projet.

Réévaluation des HACT et SEAH en cas d'expiration de la validité

- Financés par le Fonds CAFI.
- Valable pendant 5 ans.

Evaluation de Performance SES (Mi-Parcours)

- Une évaluation est réalisée par un consultant externe indépendant qui examinera les outils de sauvegardes environnementales et sociales mis en œuvre par les NUNOs au cours du cycle de vie de leur projet.
- Cette évaluation est réalisée à mi-parcours du cycle de vie d'un projet, de préférence en même temps que l'évaluation du programme/projet.
- L'évaluation pourrait déboucher sur des recommandations à mettre en œuvre par les projets, après soumission d'un rapport au conseil d'administration par le Secrétariat CAFI.

6. Décision d'accès au Fonds CAFI

- Après évaluation des documents et risques des conclusions du HACT par le MPTFO, une décision d'accès au fonds CAFI est soumise au CA pour décision.
- Une fois approuvée, la décision est publiée sur le site web de CAFI et communiquée au MPTFO pour la préparation l'Accord Cadre.
- Le Secrétariat CAFI informe l'organisation de mise en oeuvre que le processus d'accréditation est terminé.
- Si l'organisation accrédité dispose d'un projet approuvé par le CA, l'organisation reçoit également le plan d'assurance qualité destiné à faciliter le suivi des étapes nécessaires (audits, etc.).

7. Liens utiles

- Comment accéder aux fonds CAFI: <https://cafi.org/what-we-do/accessing-cafi-funds/accreditation/>
- Politiques et stratégies de CAFI: <https://cafi.org/policies-and-strategies/>



11h15 - 11h55 : Questions & réponses

Posez vos questions

via le
module
« Q&A »

en bas de
votre écran

11h55 - 12h00 : Clôture



Merci pour votre participation

